



30^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

DÉLÉGUÉ(E)S AYANT DROIT DE VOTE ¹

SVP nous renvoyer ce formulaire par courriel info@fnscf.ca

Nom du conseil scolaire : _____

À l'attention de la FNCSF :

Voici la liste des **trois conseiller(ère)s scolaires choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote** lors de l'assemblée générale annuelle de la FNCSF le 31 octobre 2020 :

Nom des délégué(e)s votant(e)s :	Adresse courriel :
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____

Des substituts ont également été prévus par résolution :	et adresse courriel
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____

Nom du fondé de pouvoir pour vote par procuration (proxy) , si désiré, en cas d'absence de trois délégués votants présents en AGA (doit déjà être nommé à titre de délégué votant) :

¹ Extrait des Règlements administratifs de la FNCSF

Article 9 - Assemblée générale

9.2 Les membres ont chacun droit à un maximum de trois (3) délégué(e)s votant(e)s choisi(e)s par leur conseil scolaire. Les membres peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s et/ou des fondé(e)s de pouvoir pour le vote par procuration.

9.3 Chaque délégué(e) votant(e) d'un membre peut, par procuration, nommer un autre délégué(e) votant(e) de ce même membre pour assister et agir à titre de fondé(e) de pouvoir à une assemblée de membres de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.

Note : La liste desdit(e)s délégué(e)s doit être présentée au siège social de la FNCSF au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire **avant le jeudi 1^{er} octobre prochain.**